



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20230307-2023-29-STLT-DE Date de télétransmission : 07/03/2023 Date de réception préfecture : 07/03/2023	
Numéro de l'acte	2023-29-STLT
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-29

TRAVAUX : RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES - AVENANT N°2 AU LOT 02 MACONNERIES-FACADES-GO-CARRELAGE

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-2

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019

Vu la délibération N°2018-124 autorisant la signature du marché du Lot 02 Maçonneries-Façades-GO-Carrelages

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant pour le lot 02 – Maçonneries-Façades-GO-Carrelages afin d'intégrer des travaux supplémentaires, des aléas de chantier et des suppressions de prestations, selon l'EXE 10 annexé.

Considérant les travaux supplémentaires portant sur des travaux de carottage, la vidange des cales, réalisation de tranchées et chape, travaux de pavage, reprise de maçonnerie et divers travaux intérieurs au bâtiment D pour un montant total de : + 35 419.06 € HT

Considérant que cet avenant n°2 représente un surcout total de 35 419.06 € HT, portant le montant des travaux du Lot 02 de 1 097 230.04 € HT à 1 132 649.10 € HT soit une augmentation de 3.13 % du marché initial.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 02- Maçonneries-Façades-GO-Carrelages

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot 02 – Maçonneries-Façades-GO-Carrelages portant le montant du marché de l'entreprise CHEVALIER NORD à **1 132 649.10 € HT** (un million cent trente-deux mille six cent quarante-neuf euros et dix centimes).

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

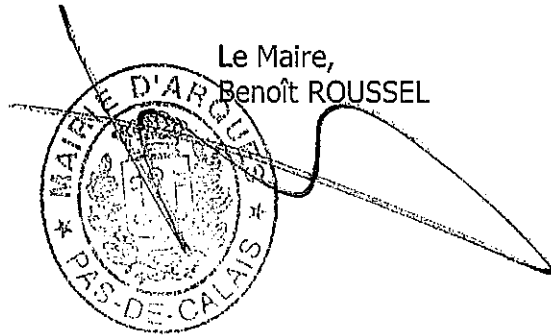
- Votes favorables 27
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **07 MARS 2023** et publication ou
notification le **07 MARS 2023**
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.